Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE CORSE

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de CORSE

Service Régional de l'Alimentation

N/Réf. : 2014- PS- 28
Dossier suivi par : M. GHIPPONI Charly, Mme PASSONI Sabine, M. BERLAND Christian
Mèl : christian.berland@ corse-du-sud.gouv.fr
charly.ghipponi@corse-du-sud.gouv.fr
sabine.passoni@corse-du-sud.gouv.fr
Téléphone : 04 95 50 39 40
Fax : 04 95 50 48 30

CORSE VILLAS SERVICES
MORA DELL ONDA
20137 LECCI

AGREMENT

POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :
- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région CORSE au DRAAF de CORSE en date du 28 février 2014 ;

L'organisme domicilié à **CORSE VILLAS SERVICES**
MORA DELL ONDA
20137 LECCI

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **CO00174**

pour effectuer ses activités :
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service OUI
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application NON

Liste des établissements agréés :

CORSE VILLAS SERVICES	20137	LECCI

Fait à Ajaccio, le 11 juin 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur régional de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt de CORSE,
Pour le Directeur
Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Thomas CLEMENT